

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de deux commissaires du
Gouvernement au sein des chambres wallonne et
bruxelloise du Conseil d'Administration de l'Association
sans but lucratif «La Médiathèque de la Communauté
française de Belgique»**

A.Gt 09-12-1999

M.B. 04-02-2000

modifications:

A.Gt 11-12-2000 - M.B. 09-03-2001

A.Gt 19-02-2004 - M.B. 13-05-2004

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les statuts de l'Association sans but lucratif «La Médiathèque de la Communauté française de Belgique» du 29 juin 1978, notamment les articles 41 et 42;

Vu la délibération du Gouvernement du 9 décembre 1999;

Sur la proposition du Ministre de l'Audiovisuel,

Arrête :

modifié par A.Gt 11-12-2000. A.Gt 19-02-2004

Article 1^{er}. - M. Wojciech Antoine Drzymala est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement au sein de la chambre bruxelloise du Conseil d'Administration de l'Association sans but lucratif «La Médiathèque de la Communauté française de Belgique» en remplacement de M. Jacques Van Damme.

Article 2. - M. Olivier Soumeryn-Schmit est désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement au sein de la chambre wallonne du Conseil d'Administration de l'Association sans but lucratif «La Médiathèque de la Communauté française de Belgique» en remplacement de M. Henry Ingberg.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 4. - Le Ministre ayant l'Audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 9 décembre 1999.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Audiovisuel,

C. DE PERMENTIER